



AMI 2024 pour financement 2025 du dispositif Initiatives - OSC

Réunion d'information 28 mars 2024

L'ACTIVITÉ I-OSC 2023 EN BREF

163 M€

octroyés aux OSC françaises

161

projets financés

85 %

De projets de terrain

15 %

De projets d'intérêt général

119

OSC françaises soutenues

7000

OSC locales soutenues

1 M€

Montant moyen octroyé par projet

2

Études réalisées

607

projets en cours d'exécution/219 OSC
(31/12/2023)

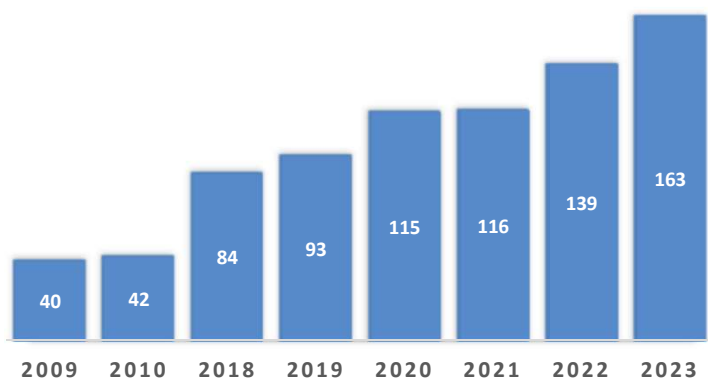
20

OSC locales soutenues

EN 2023 : CHIFFRES CLÉS DU DISPOSITIF I-OSC

Un dispositif en constante augmentation

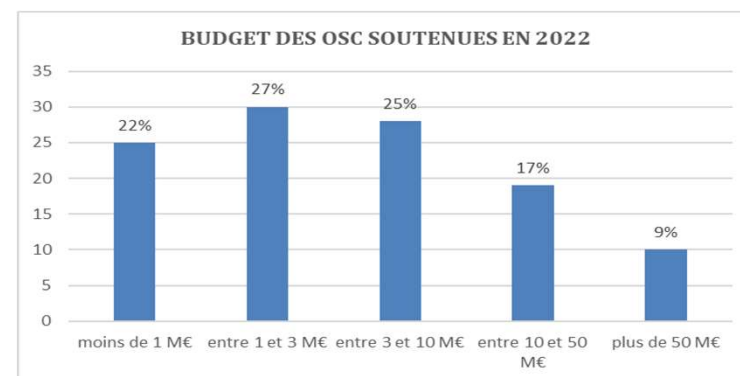
Rappel des octrois engagés I-OSC depuis 2009 (en M€)



AMI 2023 : 480 intentions de projets reçues : 180 projets d'OSC françaises et 60 d'OSC locales ont été présélectionnés, et seront instruits en 2024/2025

10 projets présentés par des OSC primo accédantes, soit 7,4 % du nombre de projets (4,6% du total des engagements et octroyés).

Typologie des OSC cofinancées en 2022



Réelle diversité : 22% des OSC cofinancées en 2022 ont des budgets inférieurs à 1M€, 74% ont des budgets inférieurs à 10M€.

EN 2023 : CHIFFRES CLÉS

Afrique : 78 M€

56% des projets terrain

Asie (dont Moyen- Orient) :

33 M€

24% des projets terrain

Pays les plus soutenus en

2023 : Sénégal, Madagascar,
Burkina Faso, Cameroun,
Maroc, Togo, Côte d'Ivoire

Océan Indien et Caraïbes :

12 M€

9% des projets terrain

Amérique Latine : 6 M€

5% des projets terrain

ECSI : 12 M€

54% des projets d'IG

SMA : 11 M€

46% des projets d'IG



L'appel à manifestation d'intention de projet du **dispositif Initiatives OSC en 2024**

Pour soutenir l'action des organisations de la société civile dans le domaine des ODD et de la solidarité internationale, l'AFD lance chaque année un appel à manifestation d'intention (AMI) qui a vocation à présélectionner des projets portés par des OSC en vue d'un co-financement en 2025.

Il s'adresse aux OSC françaises et, depuis l'an dernier, aux OSC de droit local éligibles dans les pays partenaires.

L'AFD s'inscrit dans le respect du **droit d'initiative** reconnu aux OSC dans la loi du 4 août 2021 qui leur permet de proposer des projets qu'elles ont elles-mêmes définis.

Deux AMI (l'un destiné aux OSC de droit local, le second aux OSC françaises) ont été publiés le vendredi 15 mars sur le site internet de l'AFD et sont ouverts **jusqu'au lundi 13 mai 2024 (date limite 18h, heure française)**. Ils présentent l'ensemble des critères d'éligibilité et des démarches à suivre : [Appel à manifestation d'intention de projets OSC 2023 | AFD - Agence Française de Développement](#).

Le dépôt d'un projet s'effectue **uniquement en ligne via la plateforme Oscar**.

▲ Suite à un nombre élevé d'intentions de projets présélectionnées lors de l'AMI 2023 (241 projets présélectionnés – 289 M€ à lisser sur 18 mois comme annoncé aux OSC en juillet 2023), le présent AMI se focalisera sur :

- Les **réurrences de projets déjà cofinancés par l'AFD** (cela implique que les évaluations des phases précédentes attestant de résultats probants soient finalisées et partagées avant le démarrage de l'instruction du projet si présélectionné) ;
- De nouveaux **projets stratégiques** discutés impérativement en amont avec MPN/OSC, en lien avec les **grandes échéances internationales prioritaires pour la France** ;
- Les **projets intervenant dans les pays les moins avancés (PMA)** ;
- Les projets mobilisant des VSI seront appréciés.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES I-OSC



Une attention particulière est portée aux trois objectifs transversaux : **Genre**, **Climat**, **Jeunesses**, qui sont privilégiés dans les arbitrages finaux de l'AMI.

Le **renforcement du rôle des jeunes** et de leur capacité d'action



L'égalité femmes-hommes, la transformation des rapports sociaux de genre et le renforcement des organisations féministes de la société civile

La prise en compte de **la préservation de la biodiversité et du climat**



AMI 2024 OSC FRANCAISES : LES PRINCIPAUX CRITERES

Les structures éligibles

- ✓ Associations loi 1901; fondations françaises reconnues d'utilité publique ; syndicats.
- ✓ **+ de 3 ans d'existence** et menant des activités significatives depuis 3 ans minimum.
- ✓ Le budget annuel de l'OSC doit être **> à 238 000 €**
- ✓ *Ne sont pas éligibles* : les associations et les fondations redistributives qui financent des initiatives mais ne mènent pas d'actions de développement international en direct, les fondations d'entreprise, les fondations hospitalières, les fondations universitaires, les fondations partenariales, les fondations de coopération scientifique et les fonds de dotation.

Les projets éligibles

- ✓ Le projet doit contribuer au **renforcement des partenaires issues de la SC locale et à l'atteinte des ODD** et compter une ou plus OSC locale.s dans ses partenaires.
- ✓ La durée du projet doit être de **3 ans**, renouvelable 2 fois maximum
- ✓ Le montant total du projet sur 3 ans doit être **≥ à 500 000 €**
- ✓ *Ne sont pas éligibles* : les projets liés aux secteurs suivants : francophonie, coopération universitaire, aide humanitaire d'urgence et appui au volontariat, offre de formation uniquement...

➤ **Tous les critères d'éligibilité sont détaillés dans l'AMI** : [Appel à manifestation d'intention de projets OSC 2023 | AFD - Agence Française de Développement.](#)

➤ **Le guide méthodologique du dispositif Initiatives OSC** : <https://www.afd.fr/fr/financements-projets-ong#11154>

AMI 2024 OSC FRANÇAISES : A RETENIR

Pour s'aligner sur les pratiques des autres bailleurs et répondre aux besoins exprimés par les OSC :

- ✓ Un taux de cofinancement unique revalorisé à hauteur de **80% maximum du budget total du projet**, quel que soit l'instrument de financement retenu.
- ✓ Le nombre de projets que peuvent soumettre les OSC françaises est désormais porté à **2 projets maximum par association**, classés par ordre de priorité. Les OSC primo-accédantes ne peuvent présenter qu'une intention de projet.
- ✓ Le plafond de cofinancement sur fonds publics français, incluant le groupe AFD (AFD, Proparco, Expertise France), le FFEM, les ministères français (services centraux et déconcentrés) a été **revalorisé depuis 2023 à hauteur de 80% maximum** du budget global des projets soumis, quel que soit l'instrument sollicité.
- ✓ MPN/OSC n'entrera pas en contact avec les OSC durant cette période (sauf cas dument justifié)
- **Tous les critères d'éligibilité sont détaillés dans l'AMI** : [Appel à manifestation d'intention de projet OSC 2024 | AFD - Agence Française de Développement](#)
- **Le guide méthodologique du dispositif Initiatives OSC** : [Guide méthodologique Publié Mars 2024 VF.pdf \(afd.fr\)](#)

AMI 2024 OSC FRANÇAISES : A RETENIR

Les consortiums

- ✓ Les projets en consortiums seront privilégiés au niveau des arbitrages finaux de l'AMI, seulement s'ils sont avérés
- ✓ Un taux de co-financement identique aux autres projets, à 80%
- ✓ Une OSC ne peut être membre que d'un seul consortium en plus de celui ou ceux dont elle serait chef de file.

Les OSC françaises primo-accédantes

- ✓ Une seule intention de projet (en propre ou en consortium) peut être déposée.
- ✓ La demande de cofinancement est plafonnée à : 500 000 € si son budget annuel est < à 1,5 M€ ou 1,5 M€ si son budget annuel est > à 1,5 M€.

La convention-programme - CP :

- ✓ Eligibilité si 2 cofinancements obtenus de MPN/OSC de 600 K€ minimum.
- ✓ Les OSC souhaitant déposer un projet multipays ayant lieu sur plusieurs continents sont encouragées à déposer une CP et à prendre l'attache de la division MPN/OSC en amont.
- ✓ Un taux de co-financement identique aux autres projets, à 80

La convention de partenariat pluriannuel - CPP :

- ✓ Les CPP sont soumises à des critères d'éligibilité dédiés. Les OSC doivent au préalable prendre attache avec MPN/OSC et déposer une note de présentation spécifique.

AMI 2023 OSC LOCALES : LES STRUCTURES ELIGIBLES

- ✓ Les associations ou organisations non gouvernementales (dont les syndicats) et les plateformes nationales, régionales ou internationales à but non lucratif, agissant dans le champ du développement durable. Les fondations ne sont pas éligibles.
- ✓ **+ de 3 ans d'existence** (date du dépôt des statuts ou de l'enregistrement officiel) et qui mène des activités significatives depuis 3 ans minimum.
- ✓ Le siège social et la direction de l'OSC doivent être implantés dans le pays d'enregistrement.
- ✓ Le budget annuel de l'OSC doit être **> à 238 000 €** (moyenne des 3 dernières années).
- ✓ Les OSC de droit local sont éligibles dès lors qu'elles ont été financées au moins une fois, en direct ou via une OSC française ou internationale, sur un projet achevé (au plus tard en 2025), par une entité du Groupe AFD (MPN/OSC, direction des opérations, Expertise France) quel que soit le montant reçu, ou par une ambassade de France dans le cadre d'un financement annuel d'au moins 100 000 € (projets Fonds Equipe France (ex-FSPI), par exemple).
- ✓ Ne sont pas éligibles : les OSC ayant comme missions principales des actions d'échanges et d'influence à l'international, de réflexion ou de production intellectuelle.

AMI 2024 OSC LOCALES : LES PROJETS ELIGIBLES

- ✓ Le projet doit contribuer au **renforcement de la société civile et à l'atteinte des ODD**. Il doit être mené si possible avec d'autres acteurs locaux de la SC et associer les services étatiques centraux ou déconcentrés, sauf si le contexte du pays ne le permet pas.
- ✓ Le projet doit être d'une **durée de 3 ans**, renouvelable
- ✓ Le **montant total du projet sur 3 ans doit être \geq à 500 000 €**
- ✓ Les secteurs éligibles : agriculture, environnement-biodiversité-climat, eau et assainissement, éducation, insertion et formation professionnelle, santé et action sociale, développement urbain, énergie, secteur productif et microfinance, droits humains, développement local, contrôle et participation citoyenne, égalité de genre, projets de plaidoyer...
- ✓ Les projets de structuration du milieu associatif (**SMA**) et d'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale (parfois appelés global education ou **ECSI**) sont également éligibles.
- ✓ Ne sont pas éligibles : les secteurs suivants : francophonie, archéologie, échanges universitaires, échanges de jeunes, aide humanitaire d'urgence. Les projet de formation quand il ne présente que ce type d'activités, les actions ponctuelles ou géographiquement limitées, des projets intégrant des activités de construction ou de réhabilitations représentant plus de 40% du budget, l'organisation de conférences quand le projet ne présente que ce type d'activités...

AMI 2024 OSC LOCALES : A RETENIR

- ✓ Le taux de co-financement de l'AFD est fixé à **90%** maximum du budget total du projet.
- ✓ **Une seule intention de projet par OSC**, avec deux options possibles :
 - une nouvelle phase d'un projet déjà soutenu par le groupe AFD ou le MEAE (ambassade) avec un périmètre géographique et une thématique stable dans le temps, **renouvelable une fois** ou
 - un nouveau projet, sur une thématique ou dans un périmètre géographique différent du projet précédemment financé, **renouvelable 2 fois maximum**.
- ✓ Les projets peuvent être portés par une OSC nationale ou par un consortium formel constitué de plusieurs OSC nationales, avec un chef de file désigné.
- ✓ **Une ouverture poursuivie** du dispositif Initiatives OSC :
 - ✓ Les OSC de droit local sont éligibles dès lors qu'elles ont été financées au moins une fois par le Groupe AFD, en direct ou via une OSC française ou internationale, sur un projet achevé (au plus tard en 2025) ou par une ambassade de France dans le cadre d'un financement annuel d'au moins 100 000 € (projets Fonds Equipe France (ex-FSPI), par exemple).
 - ✓ Les projets de **SMA** les projets **d'ECSEI** menés dans les pays pourront être soutenus et sont encouragés.
- **Tous les critères d'éligibilité sont détaillés dans l'AMI, traduit en 3 langues** : [Texte AMI 2024 OSC locales 2025 FR 0.pdf \(afd.fr\)](#)
- **Le guide méthodologique du dispositif Initiatives-OSC, traduit également** : [Les financements des projets des ONG | AFD - Agence Française de Développement](#)

Modalités pratiques et calendrier



- ❖ 1 fois/an
- ❖ 15 mars 2024
- ❖ Du 15 mars au lundi 13 mai 2024, 18h sur le site OSCar - <https://oscar.afd.fr>
- ❖ Pas de contact entre les OSC et MPN/OSC pour évoquer la sélection des projets
- ❖ 2 mois à compter de la clôture de l'AMI.
- ❖ Résultats transmis aux OSC au plus tard le 16 juillet par mail
- ❖ Jusqu'au 30 avril 2025
- ❖ Analyse de la note projet complète (NIONG)
- ❖ Analyse de la situation financière de l'OSC
- ❖ 6 à 7 comités / an

Attention : les OSC désirant déposer un projet à l'AMI et n'ayant pas encore de compte OSCar, doivent transmettre via l'adresse oscar_admin@afd.fr les éléments listés dans l'AMI puis se connecter sur le portail et faire une demande d'ouverture de compte **au plus tard le lundi 1er mai 2024**

La plateforme OSCar : les documents à déposer

- ✓ La note d'intention en français (en anglais ou espagnol) en suivant la trame proposée en ligne
- ✓ Les pièces administratives

Pour les OSC locales et les OSC françaises primo-accédantes :

- Les comptes de l'association 2021, 2022 et 2023 (ou 2020, 2021, 2022 si les comptes 2023 ne sont pas encore approuvés) - NB : Les comptes devront avoir été approuvés par l'AG et le cas échéant audités par un commissaire aux comptes selon la législation en vigueur dans votre pays ;
- Les trois derniers rapports d'activités/rapports moraux 2021, 2022 et 2023 si validés en AG, sinon ceux de 2020, 2021 et 2022.
- Les statuts.
- La composition du conseil d'administration

Pour les OSC françaises (non primo-accédantes) : les derniers comptes audités 2023, le dernier rapport d'activités/rapport moral 2023. Les OSC doivent s'assurer que l'ensemble des documents sont à jour dans OSCar

M. Nicolas LE GUEN
Responsable de la division
Région Bretagne
Tel. 8542

Mme Valérie HUGUENIN
Responsable adjointe de la division
Région Grand Est - FRIQ. CSUD
Tel. 4330

**ORGANISATION DES COMITÉS
ONG**, chargée d'appui
Mme Sofia BASHIR
Tel. 3729
Assistant chargé d'appui mission
M. Ghislain RENOUARD
Tel. 8188

Mme Emilie ASSERLEM
CAMBODGE, GUINÉE, SEYHELLES
Droits humains, Gouvernance, Médias,
Migrations/Ludic, Post-conflit
Tel. 3183

Mme Mathilde BEAUDET
REFERENTE DR AFRIQUE ORIENTALE ET
AUSTRALE
BENIN, ETHIOPIE, KENYA, RWANDA, TANZANIA,
MADAGASCAR, SOMALIE
SUD-COMORI (ANJOUAN, GRANDE)
Communication interne-externe, Jeunesse,
Région Normandie
Tel. 3849

Mme Stéphanie MENET (rattachée à
la Division SPN)
Éducation Supérieure, Enseignement
International, EIC OI
Régions Île-de-France, Aquitaine, Nouvelle
Aquitaine, Centre-Val de Loire
Tel. 4072

M. Aymeric BLANC
REFERENT DR ASIE DU SUD ET AMÉRIQUE
CENTRALE
EGYPTE, INDONÉSIE, MALAISIE, PAKISTAN,
BENGLADESH, PHILIPPINES, THAÏLANDE,
CÔTE D'IVOIRE, HONDURAS, MEXIQUE
Innovation/recherche
Région PACA
Tel. 4885

Mme Sylvie BLUM
REFERENTE DR OCEAN DE QUINÉE
TOGO, NIGERIA
Santé, Maternité,
Suivi procédure Auld
Tel. 4547

Mme Sarah BOTTON
BENIN, GUINÉE, LIBERIA
Philanthropie
Financement et partenariats
Tel. 4392

Mme Sylvie BOURDENET
REFERENTE DR EURASIE
MADAGASCAR, BURUNDI
CÔTE D'IVOIRE
Santé, EIC OI
Région Pays de la Loire
Tel. 4339

M. Philippe CABIN
Éducation, formation professionnelle
Grande exclusion, inégalités, Migrations
Région Centre-Val de Loire
Tel. 3347

Mme Emmanuelle CATHÉLINEAU
REFERENT DR OCEAN ATLANTIQUE
HAÏTI, NÉPALE, DOMINIQUE
Santé, Protection sociale
Tel. 4817

M. Guillaume de SÉFRALUS
REFERENT DR AFRIQUE CENTRALE
CAMBODGE, RCA, CÔTE D'IVOIRE, GABON
Industrie culturelle et créative
Sport et Développement
Région Bourgogne-Franche-Comté
Tel. 3847

Mme Corinne de PERETTI
SÉNÉGAL, GUINÉE-BISSAU
Eau, Assainissement
Évaluation
Tel. 4303

M. Jérôme DUPUIS
REFERENT DR OCEAN INDIEN
MADAGASCAR, COMORES
Économie Sociale et Solidaire (ESS)
Emploi/Pré-emploi, artisanat
Énergie
Tel. 3896

Mme Stéphanie GAYMAUD
RÉGIONS D'OUTRE-MER
ARLES - BÉRIAC/MARTELL, GUYANE
Biodiversité, Environnement
Tel. 4719

M. Simon GOETTER
MONTENÉGRIN
Commerce équitable, agriculture, sécurité
alimentaire,
sécurité
Tel. 3214

Mme Christelle JOSSELIN
RÉGIONS DR SAHEL
TCHAD, NIGER, BURKINA FASO
Développement Urbain Local, Habitat,
Renforcement de Capacités
Tel. 3399

M. Nicolas LÉROSNE
MADAGASCAR
Jeunesse, Volontariat
Coopération décentralisée
Région Occitanie-Pyrénées-Alpes
Tel. 4075

Mme Florence FRIQUET
REFERENT DR AFRIQUE DU NORD – Liban
appui de la Division Afrique du Nord
CASABLANCA
Marrakech, Tunis, autres lieux
Tel. 4739

M. Yann PICOU-LAPOSTOLLE
RDC, BÉNIN
Protection de l'enfance, éducation/formation
professionnelle
Tel. 4293

M. Martin PERICARD
Création des connaissances,
documentation
Tel. 8165

Mme Na'ia Són PINTADO
REFERENTE DR AMÉRIQUE LATINE
CHILI, COLOMBIE, PÉROU, BRÉSIL, ÉCART,
COSTA RICA, VÉNÉZUELA
Agriculture, sécurité alimentaire,
secteur rural
Tel. 4893

Mme Vannina POMONTI
REFERENTE DR MOYEN-ORIENT
TERRITOIRES PALESTINIENS, LIBAN, JORDANIE, SYRIE,
ARABIE SAÛDITE, JORDANIE
Climat
Région Occitanie
Tel. 3811

M. Philippe WALFARD
REFERENT DR ASIE DU SUD-EST
VIETNAM, LAOS
BALKANS
Santé, VIH
Tel. 3788



#MondeEnCommun

